

---

## Annonce par la société populaire de Brie-sur-Yerres, district de Melun, d'un deuxième envoi de chemises et autres effets, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce par la société populaire de Brie-sur-Yerres, district de Melun, d'un deuxième envoi de chemises et autres effets, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 489;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35050\\_t1\\_0489\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35050_t1_0489_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Crozon, 8 niv. II] (1).

« Citoyens représentants,

Jaloux de concourir au salut de la chose publique et guidés par les flambeaux de la saine raison qui éclairent la France, nous déposons sur l'autel de la patrie, par l'entremise de notre district, 90 marcs et 3 gros d'argent provenant de nos églises; nous en avons précédemment envoyé 20 autres marcs. Nous avons tout lieu de croire que cet exemple salutaire va être suivi par toutes les communes de ce département qui vont s'empres- ser à l'envi de faire disparaître cette pompe fastueuse qui blesse la vue des sans-culottes républicains.

Il est temps enfin que la patrie reprenne ce qui lui appartient et qu'on rende au dieu de la nature cette simplicité qui jusqu'ici n'a régné que dans ses préceptes.

Continuez, sages Représentants, à affermir la liberté sur ces bases solides et inébranlables. Restez à votre poste et n'abandonnez le vaisseau de la Révolution que quand il sera parvenu au port.

Que les aristocrates, les fédéralistes et les modérés déconcertés par vos sages mesures renoncent à leurs forfaits impies et que leurs chefs expient sous le couteau national la vengeance d'un peuple par eux outragés. Tels sont les vœux des sans-culottes de Crozon, ils ne reconnoissent l'autre devise que la Liberté ou la mort.»

POLLET (*agent nat.*), FILIP (*maire*),  
Jean PALLUD (*off. mun.*),  
TEPHANY (*off. mun.*), Jean HIERJEAN,  
BONRICGUEN (*secrét. greffier*),  
Jean LEDU.

## 16

**Le citoyen Dartigoeyte, représentant du peuple dans les départemens du Gers et Haute-Garonne, adresse à la Convention 150 liv. que le citoyen Romestin, de Toulouse, lui a remis pour les trois plus braves militaires qui ont arrêté l'incendie du Fort-Vauban; le citoyen Beze, vieillard, a donné 15 liv. pour le même objet (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[Toulouse, 11 pluv. II] (4)

« Citoyens collègues.

J'adresse à la Convention nationale 150 l. que le citoyen Romestin, h<sup>t</sup> de Toulouse m'a remis pour les trois plus braves militaires qui ont arrêté l'incendie du fort Vauban. Je joins 15 l. données pour le même objet par un vieillard sans culottes, le citoyen Bèze, contrôleur au bureau de poste aux lettres de Toulouse. Je dois vous instruire, Citoyens Collègues, que Romestin et Bèze ont fait plusieurs offrandes patriotiques dans toutes les occasions importantes et ces offrandes se montent à des sommes assez considérables. S. et F. »

DARTIGOEYTE.

## 17

**La société populaire de Brie-sur-Yerres (1), district de Melun, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste: elle annonce que la commune a déjà fait trois envois en argenterie, galons, fer, etc.; un nouvel envoi de chemises et autres effets sera fait sous peu de jours (2).**

**Mention honorable, insertion au Bulletin (3).**

[Brie-sur-Yerres (*ci-dev' Brie-Comte-Robert*), s.d.] (4)

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Brie-sur-Yères nous députe vers vous pour vous féliciter sur vos travaux qui assurent à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République, vous engager de nouveau à rester à votre poste jusqu'à l'établissement d'une paix durable et non provisoire; enfin pour vous faire l'offre d'un cavalier jacobin monté et équipé à ses frais pour le service de la République.

Les Républicains de Brie ont déjà fait 3 envois d'argenterie, les grilles de leur ci-devant église, les galons de leurs ornements tout a été employé pour le service de la patrie; la municipalité s'occupe encore à vous en faire un nouveau en chemises et autres effets. En bons républicains, nous ne venons pas vous présenter nos dons avec orgueil, notre seul but est de vous convaincre de notre entier dévouement à la chose publique.

Nous profitons de cette circonstance pour appeler votre attention sur divers objets qui nous ont paru d'une grande importance :

1° Sur les habitants des campagnes dont une partie fête les jours de décade et continue aussi de fêter les ci-devant dimanches ce qui occasionne une perte considérable à l'agriculture. Nous croyons que cet abus ne peut être supprimé qu'en instituant un genre de fête obligatoire, s'il est possible pour les jours de décade qui seront seuls fixés pour les jours de repos.

2° Sur les moyens d'exécution de la loi sur le maximum.

3° Enfin sur la prompte exécution de l'instruction publique si nécessaire pour assurer le bonheur d'un peuple libre.

Après vous avoir présenté nos vœux, Citoyens représentants, nous ne voulons plus que nous confier à la sagesse de vos délibérations; seconder vos travaux publics, partager votre haine pour la tyrannie, votre amour pour l'égalité et la liberté, et vous assurer du vrai républicanisme de tous les sans-culottes de Brie-sur-Yères. »

FRUVIN (*présid.*), CHENU, DUBUS, THIBAUT,  
FOURNIER, POURRAT, A. BROUD (*secrét.*).

(1) C 291, pl. 923, p. 27. Reçu le 23 niv. II.

(2) P.V., XXXI, 118. Voir ci-dessus, 20 pluv., n° 26 h.

(3) B<sup>in</sup>, 21 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 345; Ann. patr., n° 405; C. Eg., n° 541.

(4) C 291, pl. 923, p. 28, 29.

(1) Et non Hierex.

(2) P.V., XXXI, 118. Mention dans J. Fr., n° 504.

(3) B<sup>in</sup>, 21 pluv. Cf. également 23 pluv., 2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>.

(4) F<sup>17A</sup> 1009<sup>B</sup>, pl. 4, p. 2185.